

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité
COMMUNE DE SAHURS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 3 Juillet 2007

DATE DE LA CONVOCATION :	26.06.2007	CONSEILLERS EN EXERCICE	15
DATE DE L’AFFICHAGE :	26.06.2007	CONSEILLERS PRESENTS :	9
		CONSEILLERS ABSENTS représentés	4
		CONSEILLERS ABSENTS	2

L’an deux mil sept, le 3 juillet, le Conseil Municipal, légalement convoqué à 20h30, s’est réuni sous la présidence de :

M. Guy DA LAGE, Maire.

- Etaient présents : Messieurs LEGRAND, CAPO CANELLAS, BOURDEAU adjoints, Messieurs BEAUVAIS, LE COUSIN, LEGOIS, SAILLY, SIMON conseillers
- Etaient absents représentés : Madame BERTIN, Messieurs BAZIRE, HALLEY, PASQUIS
- Etaient absents : Messieurs PROUIN, BELLONET
- Secrétaires de séance : Madame BAZIRE, Monsieur CAPO CANELLAS

Ordre du jour

Délibération commission d’appel d’offre
Délibération travaux construction du bureau de poste
Délibération investissement informatique
Délibération droit de place commerce Pizza
Délibération droit de place agence immobilière
Délibération contrat collectif de maintien de salaire
Compte rendu commission scolaire
Questions diverses

Monsieur le Maire demande au Conseil l’autorisation d’ajouter à l’ordre du jour une délibération pour la fixation du taux de promotion d’avancement de grade.

0. Approbation du procès verbal de la séance du 19 juin 2007

En l’absence d’observations, le procès verbal est approuvé.

Suite à la lecture du procès-verbal :

Michel Bourdeau informe que le problème de haie Rue de Haut va être réglé. De nouveaux locataires vont habiter cette maison et il leur sera demandé dans le bail d’entretenir les haies.

Didier Sailly demande au Conseil de bien vouloir l’excuser pour ses 3 absences consécutives aux réunions.

Monsieur le Maire précise qu’il n’a pas de nouvelles concernant les travaux de VRD le long de la seine dont Pierre Pasquis s’inquiétait dans la réunion précédente et il signale que les 4 cygnes présents sur la mare sont déjà partis.

Didier Legrand fait part que pour le week-end sport et culture une réunion a eu lieu et que tout devrait se passer pour le mieux.

1. Délibération commission d'appel d'offre

Monsieur le Maire rappelle que le 7 février 2006, le Conseil avait désigné un nouveau délégué titulaire afin de le remplacer au sein de la commission d'appel d'offres.

Lors du dépôt du dossier pour la construction de la poste, la Préfecture l'a informé que l'on ne désignait pas les délégués, mais que l'on devait les élire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a élu parmi les conseillers pour siéger à la commission d'appel d'offre :

Délégués titulaires : Madame BERTIN, Messieurs LEGRAND et BAZIRE

Délégués suppléants : Messieurs PASQUIS, LE COUSIN et SAILLY

2. Délibération construction bureau de poste

Après l'approbation par le Conseil Municipal du marché par lots séparés faisant l'objet de la délibération n°16 il a été omis dans cette délibération d'autoriser le Maire à signer les marchés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le marché pour le construction du bâtiment de la poste d'un montant HT de 278 611.11 € et autorise le Maire à signer les marchés et toutes pièces en découlant et y afférant.

3. Délibération investissement informatique

Monsieur le Maire informe que suite à une demande du secrétariat de la Mairie, il serait nécessaire d'informatiser la rédaction des actes d'Etat civil et de compléter le logiciel population avec le module recensement militaire.

La proposition financière envoyée par le prestataire JVS est de 1450€ HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'équiper le secrétariat de la Mairie de ces nouveaux logiciels, autorise le Maire à signer la proposition financière et décide que la somme correspondant aux frais engagés sera mise en section d'investissement soit 1450€ HT.

4. Délibération droit de place commerce Pizza

Monsieur le Maire informe que le commerce ambulant de pizza va démarrer en juillet et qu'il stationnera sur la place de la Mairie le vendredi de 16 h à 21 heures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette installation et charge Monsieur le Maire d'en établir les formalités (jours, heurs conditions de stationnement etc) moyennant une redevance annuelle de 150€ payable trimestriellement

5. Délibération droit de place agence immobilière

Monsieur le Maire signale que, début juillet, l'agence immobilière s'est installée provisoirement dans un local derrière le magasin de fleurs et qu'un droit de place de 100€ mensuel a été convenu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à cette installation provisoire et charge Monsieur le Maire d'établir les formalités et documents de droit de place et fixe le loyer mensuel à 100€.

6. Délibération contrat collectif de maintien de salaire

Jean-François Capo Canellas remet au Conseil une notice expliquant et justifiant cette délibération.

Les agents des collectivités en cas de congé maladie ordinaire prolongé se voient appliquer à partir du 91 jours d'arrêt une réduction de 50% du salaire et n'ont plus aucun traitement au terme de 12 mois d'arrêt maladie.

Un contrat peut être mis en place et la Mutuelle Nationale Territoriale propose une couverture de 95% du traitement contre une cotisation de 0.75% du traitement brut indiciaire si au moins 90% des agents adhèrent à ce contrat (soit 14 agents) : La commune prendrait en charge 0.45 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré , adopte le principe d'une adhésion de la commune au contrat de la Mutuelle Nationale Territoriale pour couvrir la perte de salaire des agents en cas d'arrêt pour maladie ordinaire et décide de prendre en charge 0.45% de cette cotisation qui est de 0.75% et qui couvre les indemnités journalières.

7. Compte rendu commission scolaire

Didier Legrand fait un compte rendu de la commission scolaire qui a eu lieu le 28 juin. Les problèmes de surveillance de la cantine, du nombre d'enfants à la garderie – les travaux à effectuer – la rentrée 2007-2008 sont évoqués.

Le Conseil prend acte de ces informations.

8. Taux de promotion d'avancement de grade

Monsieur le Maire informe qu'il appartient désormais aux assemblées délibérantes de chaque collectivité de fixer le taux de promotion pour chaque grade d'avancement relevant d'un cadre d'emploi figurant au tableau des effectifs de la collectivités à l'exception de ceux relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale et après avis du Comité Technique Paritaire.

Il propose de fixer le taux à 100% et précise que ce taux reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision du Conseil ne l'a pas modifié. Une étude des agents concernés catégorie C sera faite au cas par cas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le taux de promotion d'avancement de grade à 100%

9. Questions diverses

Monsieur Le Maire informe de courriers reçus :

- Messieurs Dégenétais et Imbaud remerciant le Conseil pour l'installation d'un miroir à la sortie de la Résidence des Clairs Logis
- De la Boucle de Roumare et de l'ASVS remerciant pour la subvention qui leur a été attribuée.

Il informe :

- Qu'en 2008, la subvention attribuée par l'Agglo pour les petites communes sera augmentée et que nous allons bénéficier d'une distribution de bouteilles en verre afin d'inciter les gens à boire l'eau du robinet.
- Que l'internet très haut débit est à Sahurs – le central étant fibré.
- Que l'INSEE a adressé une fiche récapitulant toutes les informations recueillies au recensement 2006. Il en remet une copie à chaque membre du Conseil.
- Qu'une distribution de compost aura lieu à la décharge Samedi de 10h à 11h30 et mardi de 14h à 15h30.
- Qu'un avis d'arrêt du bac est prévu pour les travaux de la cale côté La Bouille du 9 juillet au 21 août.

A ce sujet, Didier Legrand informe qu'il a assisté à une réunion de l'association des Usagers du bac le 26 juin et que dans l'ensemble les gens sont satisfaits du fonctionnement des bacs.

Didier Saily demande que le marquage « damier » soit rematérialisé côté Sahurs.

- que début septembre une réunion sera programmée avec Monsieur Renaud de l'agglo concernant l'assainissement au Puits Fouquet.
- Qu'une maquette du site internet de la commune sera présentée au Conseil en Septembre.

10. Tour de table

Bernard Legois trouve que le miroir posé au Clairs logis n'est pas bien exposé.

Jacky Le Cousin informe qu'il reste quelques places pour le repas du 14 juillet.

Jean-François Capo Canellas informe que lors de l'Assemblée Générale de l'ASVS il a été interpellé car les buts de foot-ball n'ont toujours pas été réparés et quelques petits travaux seraient à faire avant la reprise de la saison.

Didier Legrand informe :

- Qu'il a assisté à plusieurs réunions à l'agglomération – les tarifs des transports en commun doivent augmenter légèrement et le projet « agglomération-vélo » avance plus rapidement que prévu.
- Que le classement de la boucle de Roumare est pratiquement terminé et que le dossier a été reçu en Mairie. Il fait voir au Conseil un plan de ce qui a été défini pour le classement.

2

LE PROCHAIN CONSEIL EST FIXE AU 11 SEPTEMBRE .

Pour extrait certifié conforme

LE MAIRE